

justice

Orléans : la cour d'appel tient bon face à la crise

Malgré une année très perturbée par la crise sanitaire, le bilan d'activité de la cour d'appel et de ses juridictions montre une maîtrise des affaires en stock.

Contexte sanitaire oblige, il n'y a pas d'audience solennelle de rentrée à la cour d'appel d'Orléans. Le symbole d'une année marquée par la fermeture au public des palais et lieux d'accès à la justice, entre le 16 mars et le 11 mai 2020.

Dans ce contexte exceptionnel pourtant, le bilan d'activité de la cour d'appel et des juridictions qui la composent laisse apparaître une maîtrise des missions fondamentales et une adaptation rapide aux conditions si particulières. « Grâce à l'engagement de tous, magistrats, fonctionnaires, bâtonniers, nous avons pu maintenir l'essentiel de notre activité », résume la première présidente de la cour d'appel d'Orléans, Florence Peybernès, à l'heure de l'entrée en vigueur de plusieurs réformes liées à la justice : la procédure civile (divorces, pensions alimentaires), l'aide juridictionnelle, ou encore la justice pénale des mineurs dont le nouveau code entrera en vigueur au mois de mars.

Lors du premier confinement au printemps 2020, les juridictions, en fermant leurs portes au public, avaient reçu l'ordre d'activer le plan de continuité de leur action. Un plan qui liste les missions essentielles à maintenir en temps de crise et fixe les organisations qui en découlent.

Une adaptation qui a mobilisé l'ensemble des 149 magistrats (dont 41 à Tours et 21 à Blois) et des 421 fonctionnaires (di-



L'année 2020 aura été marquée par un fait sans précédent : la fermeture, au printemps, des palais et lieux d'accès à la justice.

(Photo archives NR)

recteurs de greffes, greffiers, secrétaires administratifs et adjoints techniques) du ressort de la cour d'appel.

Le nombre de détenus en baisse

Des mesures qui ont permis de maintenir un certain équilibre entre les affaires terminées et les affaires nouvelles. C'est le cas en matière civile (62 % de l'activité de la cour) où la première chambre, par exemple, compte sur l'exercice 236 affaires terminées pour 352 affaires nouvelles. Pour la chambre des urgences, on dénombre 334 affaires nouvelles, mais 420 affaires terminées.

Même constat s'agissant de l'activité pénale, avec 425 appels correctionnels terminés pour 556 affaires nouvelles. La matière correctionnelle enregistre ainsi une remontée du stock d'affaires, après la basse de l'an dernier : 471 affaires en cours en 2018, 445 en 2019, et 628 en 2020.

La cour a privilégié autant que possible les comparutions immédiates : 712 en 2020 (+ 7 %). La chambre des appels correctionnels s'est aussi attachée à juger sans retard les justiciables détenues, en recourant régulièrement aux audiences en visio. Cela a contribué à un allègement (- 18 %) du nombre d'incarcérés dans les établissements pénitentiaires du ressort. Concernant la matière criminelle, 37 affaires ont été

jugées par les cours d'assises (dont 16 en Indre-et-Loire et 8 en Loir-et-Cher). À la cour d'assises d'Indre-et-Loire, 4 affaires ayant dû être renvoyées à cause du confinement du printemps ont pu être jugées en septembre. Cependant, 18 affaires ont dû être renvoyées à 2021 (7 en Loir-et-Cher, une en Indre-et-Loire), dont 16 à cause du Covid et 2 en raison du mouvement social des avocats du début d'année.

L'année 2020 a été notamment marquée par une lutte accrue contre les violences intrafamiliales et conjugales, l'un des piliers de la politique gouvernementale pour l'égalité hommes-femmes. Les textes de loi récents ont ainsi renforcé la protection des victimes. Parmi les mesures nouvelles, le bracelet anti-rapprochement, expérimenté à Tours, est déployé depuis ce début d'année sur l'ensemble des juridictions du ressort. Peut-être un élément contributeur de ce constat encourageant : en 2020, aucun homicide conjugal, qualifié en tant que tel, n'est à déplorer sur le ressort, alors qu'il y en avait 10 (dont 9 féminicides) en 2019.

Enfin, sur la saisie des avoirs criminels, volet dissuasif essentiel de la justice pénale, il a été saisi un total de près de 5,9 millions d'euros durant l'année sur l'ensemble du ressort.

Éric Richard

Violences : un an avec sursis

Insultée, giflée, poussée, prise à la gorge, empêchée parfois d'aller au travail ou chez le coiffeur. L'histoire d'amour entre Stéphane et Corinne (1) aura été de courte durée. Au bout de deux mois de vie commune, l'homme se montrait violent, refusait de quitter le domicile de sa nouvelle compagne qui, pour cacher ses hématomes, était contrainte de porter des manches longues en public.

« Je suis calme à la base, mais elle critiquait en permanence le fait que je ne travaillais pas alors que je cherchais du boulot. Quand on est amoureux, il y a des propos qu'on ne tient pas devant son conjoint. »

« Et les coups, on peut en mettre quand on est amoureux ? », interroge Marie-Pierre Merle, la présidente du tribunal. Le prévenu a déjà été condamné pour violences conjugales, suivi d'un

stage sur le sujet qu'il aurait résumé ainsi : « Par rapport à ce que j'ai vu au stage ou lors d'émissions télévisées consacrées au sujet, je suis un rigolo en matière de violences conjugales. » Un rigolo qui ne fait pas rire le tribunal. « Toutes les personnes de votre entourage vous considéraient comme quelqu'un de dangereux. Elles ont peur de vous. Vous vous présentez toujours comme une victime et faites preuve de désinvolture. » Son avocate parle d'échec social, de mal-être. Le tribunal condamne le prévenu à un an de prison assorti d'un sursis probatoire de deux ans, d'une interdiction de se présenter au domicile de la victime, d'une obligation de se soigner et de travailler, et de 2.500 € de dommages et intérêts.

Ph.S.

(1) Prénoms d'emprunt.

Quinze mois de prison ferme pour l'ex-conjointe violente

Chouzé-sur-Loire

Samedi 23 janvier, un homme a été victime de violences lui causant 45 jours d'incapacité totale de travail, alors qu'il se trouvait à son domicile, à Chouzé-sur-Loire.

Très vite, trois mis en cause sont identifiés : deux hommes et une femme, qui s'avère être l'ex-conjointe de la victime.

Une rupture mal digérée

Derrière ces violences se cache alors une rupture mal digérée, fin 2020. La victime s'est séparée de la mise en cause et s'est rapidement remis en couple avec une autre femme.

Situation qu'elle n'a pas supportée. Interpellée dans le Maine-et-Loire, ainsi que son frère, l'ex-conjointe a été présentée au magistrat avant d'être jugée en comparution immédiate vendredi, devant le tribunal correctionnel de Tours. Elle a écopé de 30 mois de prison dont 15 avec sursis, avec mandat de dépôt.

Le frère de l'ex-conjointe, principal auteur des faits, a, lui, été condamné à 30 mois de prison dont six avec sursis, et a également été placé en détention à l'issue de l'audience. Le troisième mis en cause s'en sort avec une peine de 15 mois de prison avec sursis.

M.Ri.

la phrase

« Les Tourangeaux aimeraient voir arriver au commissariat les effectifs promis pour permettre d'améliorer la présence des policiers sur le terrain. »

Philippe Chalumeau, député de la 1^{re} circonscription

d'Indre-et-Loire, interpelle le ministre de l'Intérieur Gérald Darmanin, dans une lettre datée du 19 janvier. Malgré la labellisation de La Rabière (Joué-lès-Tours), du Sanitas (Tours) et de La Rabâterie (Saint-Pierredes-Corps) en quartiers de « reconquête républicaine » en février 2018, l'élu constate que « le compte n'y est pas manifestement pas », citant des problèmes de sécurité qui « révèlent l'urgence de la situation [...] et une réponse à la hauteur ». Une vingtaine de fonctionnaires seraient espérés.

INDRE-ET-LOIRE

Sécurité routière : 18 accidents mortels déplorés en 2020

Une baisse historique, résultat direct de la crise sanitaire. En 2020, dix-huit personnes (treize femmes et cinq hommes) sont mortes sur les routes de Touraine, apprend-on dans un document de l'observatoire départemental de sécurité routière, mis à jour vendredi 29 janvier. Le malaise est la première cause d'accident, devant l'alcool et la vitesse, tandis que les classes d'âges 25-34 ans et 65-74 ans sont les plus touchées. L'année précédente, 25 accidents mortels avaient été déplorés en Indre-et-Loire, 35 en 2018. Le bilan s'explique, en grande partie, sous l'effet de la réduction de la circulation causée par la pandémie de Covid-19. Pour rappel, le premier confinement avait entraîné une baisse du trafic de près 75 % en avril dernier, selon la préfecture.

Depuis le 1^{er} janvier 2021, deux personnes sont décédées sur les routes de Touraine.

LOUANS

Un carambolage impliquant trois véhicules sans gravité

Vendredi, vers 17 h, un impressionnant accident de la circulation a eu lieu à Louans entre trois véhicules légers. Les quatre personnes, à bord des voitures, n'ont pas été blessées mais ont toutes été transportées vers les urgences de l'hôpital de Loches pour examen. Deux des trois véhicules n'étaient plus aptes à rouler. Selon les éléments recueillis sur place, les trois conducteurs se seraient percutés, après un refus de priorité de l'un d'entre eux. La circulation sur la D50 a été quelque peu perturbée.